

**Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs
et conditions de transport d'électricité
à compter du 1er janvier 2008**

R-3640-2007



Pour une industrie créatrice de richesse durable

 **Association de l'industrie électrique du Québec**

L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC

- L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE EST INTIMEMENT LIÉE AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC
- LES ÉQUIPEMENTIERS, LES FIRMES DE SERVICES PROFESSIONNELS ET LES ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION ONT FORTEMENT CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION, DE TRANSPORT ET DE LA DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC
- ILS ONT ÉGALEMENT FORTEMENT PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DES NOMBREUSES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

 **Association de l'industrie électrique du Québec**

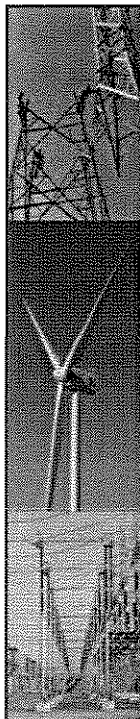


PLANIFICATION DES RÉFECTIONS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT : UNE NÉCESSITÉ

**LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES
VIEILLISSANTES DU RÉSEAU DE TRANSPORT
NÉCESSITE UNE PLANIFICATION SOIGNÉE
AFIN DE :**

- **MINIMISER LES COÛTS**
- **RÉDUIRE AU MAXIMUM LES
PERTURBATIONS DANS LA CONTINUITÉ
DES SERVICES**

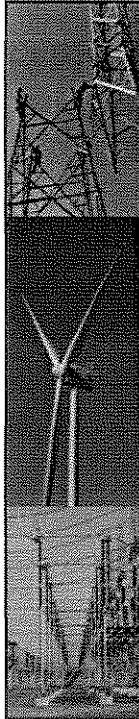
 *Association de l'industrie électrique du Québec*



PLANIFICATION DES RÉFECTIONS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT : UNE NÉCESSITÉ

**L'INTERVENTION DE L'AIEQ VISE À ASSURER
QUE LE TRANSPORTEUR OPÈRE SON RÉSEAU
DE FAÇON EFFICACE ET EFFICIENTE ET
MINIMISE AINSI SES COÛTS D'EXPLOITATION**

 *Association de l'industrie électrique du Québec*



PLANIFICATION DES RÉFECTIONS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT : UNE NÉCESSITÉ

**MAIS ÉGALEMENT, QUE LE TRANSPORTEUR
DISPOSE DE RESSOURCES SUFFISANTES
POUR RÉALISER SA MISSION QUI EST
CELLE D'ASSURER UNE QUALITÉ DE
SERVICES ADÉQUATE ET DE SE
CONFORMER AUX HAUTS STANDARDS
DE FIABILITÉ QU'EXIGE CE SECTEUR
D'ACTIVITÉ**

 *Association de l'industrie électrique du Québec*

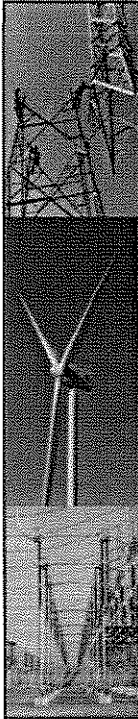


PLANIFICATION DES RÉFECTIONS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT : UNE NÉCESSITÉ

**UN RÉSEAU VIEILLISSANT EXIGE QUE
LA CADENCE DES ACTIVITÉS DE
MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION
SOIT ACCÉLÉRÉE.**

**D'OÙ L'IMPORTANCE D'ALLOUER DES
RESSOURCES SUFFISANTES EN
MAINTENANCE**

 *Association de l'industrie électrique du Québec*



CONCLUSION

- ASSURER LA FIABILITÉ DU RÉSEAU PAR L'ACCROISSEMENT DE LA MAINTENANCE
- BONIFIER LA STRATÉGIE DE GESTION DE LA PÉRENNITÉ DU TRANSPORTEUR PAR UN PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS APPROUVÉ PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC.